

Commune d'Arthonnay

Compte rendu réunion du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le seize novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – Maire

Présents : Mme LOMBARD Emilie, Mrs LEONARD Jean Claude, CHATELAIN Jean Pierre, LEJAY Jacky, BOSVIEUX Jean, VERITA Jean Luc.

Absents excusés, représentés par procuration : Melle ROUSSEAU Noémie par Mr LEONARD Jean Claude. Absents excusés : Mr CERVEAU Gilles, Mme PRIGNOT Michèle

Secrétaire de séance nommé : Mr LEONARD Jean Claude

Après avoir entendu le compte rendu du 19 octobre 2015, le Conseil l'adopte à l'unanimité.

Délibération pour le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Yonne.

Chaque membre du Conseil Municipal a été destinataire de ce projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Yonne.

Après discussion, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité le projet de ce schéma agissant sur la compétence « eau ». Le Conseil Municipal souhaite et doit rester rattaché au Syndicat d'Eau – Channes – Arthonnay, qui lui, sera rattaché au Syndicat Départemental de l'Aube.

Cette compétence « eau » est obligatoire aux EPCI au 1^{er}/01/2020, avant cette date aucune obligation légale d'entreprendre des modifications. D'autre part, la commune d'Arthonnay est alimentée en eau potable par la source venant de l'Aube ; comment pourrait-on dissocier ces deux communes, les problématiques rencontrées – changement de département – changement de région. Pour les autres propositions de ce schéma, le Conseil Municipal n'émet aucune opposition.

Délibération pour fixer le prix du foin vendu :

Après discussion, le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité, décide de fixer le prix à 40 € / tonne.

Délibération pour l'acquisition d'un ordinateur et modification budgétaire :

Après avoir reçu le nouveau devis pour un ordinateur fixe, le Conseil Municipal délibère et décide d'acquérir un ordinateur fixe, et d'imputer cet achat en section d'investissement, d'où la nécessité de procéder à une modification budgétaire.

Tour de garde des élections :

Chaque membre du Conseil Municipal recevra un tableau avec ses heures de permanences.

Divers :

- Un courrier de réclamations a été adressé courant septembre à la poste suite aux diverses perturbations de distributions de courrier, mais à ce jour aucune réponse.
- Défibrillateur : nous devons renouveler notre demande au Rotary Club.
- Pose des sapins - rappel : samedi 28 novembre à 14 heures rendez vous à l'école du bas
- Voir le prix des bancs pour le cimetière
- Galettes des Rois – 10 janvier 2016 à 15 heures à l'école du bas
- Taille des tilleuls semaine prochaine
- Neige : Lame – Mr ROUSSEAU Alain Salage – Mr GNAGI Daniel
- Mise aux normes électriques de la mairie : toutes les subventions demandées sont acceptées.

La séance est levée à 22 heures

Le Maire